Colloque : Organisation et Gestion de l'entreprise publique en Algérie - ORAN - 19.20.21.22 avril 1982

LES ENTREPRISES PUBLIQUES ALGERIENNES :

CONTRAINTE MONETAIRE ET CONTRAINTE EXTERIEURE

Christian PALLOIX

- Professeur de sciences économiqu
Université d'Amiens-Picardie et
I.E.D.E.S. Paris 1

- Centre de recherche sur les muta
tions des sociétés industrielles :
individualité et socialisation

Comment un économiste français, en 1982, pourrait-il imaginer des entreprises publiques qui pourraient construire leur propre rationalité en éludant la contrainte ou sanction monétaire, en éludant la contrainte extérieure ou exigence de compétitivité ? Difficile à concevoir dans le dispositif actuel de la politique économique française!

L'imagination en la matière semble faire défaut à nos économistes, alors que les pratiques algériennes ont ouvert quelques brêches dans le "vieux" dispositif de la rationalité capitaliste, pas si vieux que cela d'ailleurs car cette rationalité n'a guère que deux siècles d'existence(1).

Le caractère original de la gestion des entreprises publiques algériennes, en ce qui concerne la rationalité du calcul économique, a été longtemps méconnu, et ceci par les algériens eux-mêmes car cette originalité procède davantage d'une pratique que d'un modèle ou d'une doctrine consciente. Cette expérience des entreprises publiques en Algérie est difficile à décoder, d'une part en raison du problème des sources statistiques (bilans des banques, bilans des entreprises), et d'autre part en raison de l'aveuglement de l'observateur qui plaque sur une réalité toute autre le mode traditionnel d'analyse de la rationalité économique (venu du monde occidental), sans s'apercevoir et que l'analyse avancée ne colle pas aux faits étudiés, et que ceux-ci sont riches d'un renversement de la problématique de la rationalité.

---

(1) Cf. Louis Dumont, Homo Aequalis - Genèse et épanouissement de l'idéologie économique, Paris, NRF - Editions Gallimard, 1977

et Albert O. Hirschman, Les passions et les intérêts - Justifications politiques du capitalisme avant son apogée, Paris, P.U.F., 1980

PREMIERE PARTIE - ENTREPRISES PUBLIQUES ET CONTRAINTE MONETAIRE (1)

Le système monétaire et financier algérien a connu d'importantes mutations de l'indépendance à nos jours.

De 1962 à 1966, le secteur bancaire reste dominé par les banques étrangères, essentiellement françaises, et les premières tentatives de contrôle monétaire et financier s'appuient sur quelques institutions publiques, la Banque Centrale Algérienne (B.C.A.), la Caisse Algérienne de Développement (C.A.D.), le Trésor, la Caisse Nationale d'Epargne et de Prévoyance (C.N.E.P

En rapport avec l'élaboration du plan triennal (pré-plan : 1967 - 1969) s'opèrent la nationalisation du secteur bancaire privé et la mise en place de l'architecture du système monétaire et financier algérien tel qu'il existe pour l'essentiel aujourd'hui.

Le premier plan quadriennal (1970 - 1973) est l'occasion d'une tentative de planification financière. La C.A.D. devien la Banque Algérienne de Développement (B.A.D.); un conseil du crédit - qui se voulait organe de planification financière - est institué. Ces réformes institutionnelles avaient pour but une mobilisation accrue des ressources financières pour le financement des investissements.

Le deuxième plan quadriennal (1974 - 1977), tout comme les années 1978 et 1979, ainsi que les premières années du plan quinquennal en cours (1980 - 1984) ne touchent pas au système monétaire et financier (S.M.F.) algérien tel qu'il apparaît en 1973, à l'exception de la mise en sommeil du Conseil du Crédit.

---

(1) Compte-tenu de l'absence relative d'études sur le système monétaire et financier de l'Algérie du point de vue historique et institutionnel, mis à part les travaux anciens de Pascalon, Rossignoli ou Benissad, je n'ai pu résister à la tentation de fournir quelques éléments sur les nationalisations du système bancaire en Algérie (point I) et la présentation institutionnelle du système monétaire (Point II). Le lecteur, qui voudrait éviter ce détour, peut aller directement aux points III et IV

I - La constitution du S.M.F. algérien de 1963 à 1973

En 1963, le S.M.F. de l'Algérie se compose
- d'un ensemble bancaire privé, dominé par l'étranger (banques françaises),
- d'un ensemble placé sous le contrôle de l'Etat algérien.

A) Le réseau bancaire privé et les nationalisations de 1966 et 1968

1) Le réseau bancaire privé en 1965

Parmi les banques privées opérant en Algérie en 1965, on peut distinguer :
- deux banques d'affaires,
- treize banques de dépôt,
- une maison de réescompte.

a) Les deux banques d'affaires, relevant du capital financier français, installées en Algérie sont :

- la Banque Industrielle de l'Algérie et de la Méditerrannée (B.I.A.M.),
- la Banque de Paris et des Pays-Bas.

b) Les banques de dépôt sont au nombre de treize que l'on peut répartir en quatre groupes.

- Le Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie (C.F.A.T.), qui est contrôlé par la Société Générale (banque nationalisée française),et le Crédit Lyonnais (autre banque nationalisée française) assurent chacun pour leur part en 1965 la gestion de plus de 200 millions de D.A. de dépôts à vue et détiennent ensemble plus du tiers des dépôts de la clientèle des banques inscrites.

- La Compagnie Française de Crédit et de Banque (C.F.C.) la Société Générale, la Banque Nationale pour le Commerce et l'Industrie (B.N.C.I.) filiale de la B.N.P. (autre banque nationalisée française) gèrent chacune pour leur compte un montant de dépôts compris entre 100 et 200 millions de D.A.

- Le Crédit du Nord, la Société Marseillaise de Crédit et le Crédit Industriel et Commercial (C.I.C.) qui est une filiale du groupe Suez assurent chacun pour leur compte la gestion de dépôts compris entre 25 et 100 millions de D.A.

- Le quatrième groupe (Banque Algérie-Misr, Barclays Bank, Banque Populaire Arabe, Comptoir d'Escompte de Paris, Comptoir d'Escompte de Mascara, ...) gère, pour chaque banque concernée, un volume de dépôts s'échelonnant de 3 à 25 millions de D.A.

c) La Compagnie Parisienne de Réescompte joue un rôle d'intermédiaire sur le marché financier en empruntant les capitaux offerts par les banques pour les placer en bons du Trésor ou les reprêter à d'autres établissements bancaires.

Dans cet ensemble bancaire privé, la seule banque algérienne est la banque Algérie-Misr, dont le capital est constitué pour partie par des fonds publics algériens et pour partie par des fonds de la banque égyptienne Misr. Les diverses banques privées se rattachent pour l'essentiel directement ou indirectement aux grandes banques françaises, qu'elles soient nationalisées (Société Générale, Crédit Lyonnais, B.N.P.) ou privées alors (Banque de Paris et des Pays-Bas, Compagnie Financière de Suez, Compagnie Bancaire). A noter que la Banque Populaire Arabe est une filiale de la Banque Commerciale Arabe, domiciliée à Genève.

L'établissement bancaire le plus important d'Algérie en 1965 est le C.F.A.T. (Société Générale) qui compte 60 guichets Depuis l'indépendance, le C.F.A.T. a fermé la moitié de ses guichets permanents et les deux tiers de ses guichets périodiques. La Compagnie Française de Crédit et de Banque (C.F.C.B.) avait, avant l'indépendance, un nombre de guichets équivalent à celui du CF.A.T., mais elle a fermé les trois quarts de ceux-ci et ne compte plus que 26 guichets ouverts en 1965.

Cette hémorragie du secteur bancaire est générale dans les diverses régions algériennes. Dans la région d'Alger, sur 168 guichets bancaires avant l'indépendance, il n'en reste que 68 en 1965. Dans la région oranaise, il ne subsiste que 36 guichets contre 174 avant l'indépendance. La région constantinoise, qui comptait 95 guichets, n'en conserve que 38 en 1965. La région saharienne passe de 24 guichets en 1962 à 6 guichets en 1965. Au total, sur 461 guichets bancaires que comptait l'Algérie avant l'indépendance, les banques étrangères les ont ramenés à 128, soi une réduction des trois-quarts de l'infrastructure bancaire. Ceci est bien évidemment très dommageable tant à la mobilisation de ressources financières qu'à leur emploi vis-à-vis des objectif de développement de l'Algérie. Une telle contraction de l'infrastructure bancaire tout comme la mainmise étrangère sur les ressources et leur emploi vont à l'encontre de toute planification. D'où la phase de nationalisation des établissements bancaires qui se développe de 1966 à 1968 et qui conduit à l'établissement des trois grandes banques algériennes :

- la Banque Nationale d'Algérie (B.N.A.),
- le Crédit Populaire d'Algérie (C.P.A.),
- la Banque Extérieure d'Algérie (B.E.A.),

qui vont se partager le réseau bancaire privé.

2) Les nationalisations bancaires de 1966 à 1968

En 1966 sont constitués d'un côté la B.N.A., qui reprend le C.F.A.T, et de l'autre le C.P.A., formé par les apports de petites banques régionales et locales. A la fin de l'année 1966 coexistent donc un réseau bancaire public algérien (B.N.A. et C.P.A.) et un réseau bancaire privé (Crédit Lyonnais, Société Générale, ...). Le premier étend peu à peu sa place sur le plan des opérations internes, tandis que le second, tout en se maintenant sur le plan des opérations internes, conserve le contrôle des opérations avec l'étranger.

Une ample controverse a, semble-t-il, opposé les services du Trésor et du Ministére des Finances d'un côté, et la Banque Centrale Algérienne et la Banque Nationale d'Algérie de l'autre quant à la stratégie des futures nationalisations du réseau bancaire privé dans le cours de l'année 1977. A cette date, la B.N.A. traitait 30 % des opérations avec l'étranger, alors que les banques privées assuraient 70 % de celles-ci.

La position du Trésor était la suivante en 1967. Il fallait créer une banque algérienne pour traiter les opérations bancaires avec l'extérieur, mais ne pas toucher le secteur bancaire privé qui fonctionnait parallèlement à la B.N.A. et au C.P.A. sur le plan des opérations internes,

- d'une part, parce que les deux banques publiques algériennes avaient des difficultés d'organisation et de gestion tant pour les opérations internes qu'externes,

- d'autre part, parce que le secteur bancaire privé, coupé progressivement de son cordon ombilical avec l'étranger, demanderait de lui-même la nationalisation, tout en assurant entre-temps avec une relative efficacité les opérations internes et externes.

Cette position du Trésor est corroborée par la demande de nationalisation présentée officieusement par le Crédit Lyonnais dès l'année 1967.

En face, la B.C.A., la B.N.A., le C.P.A. souhaitaient mettre fin immédiatement à l'existence du secteur bancaire privé pour s'attribuer son patrimoine et résoudre à court terme leurs difficultés par l'apport de moyens humains et matériels, et l'apport de moyens en ressources monétaires.

Finalement, les nationalisations de 1967 et 1968 vont se traduire par la création de la Banque Extérieure d'Algérie (B.E.A.) et le partage du réseau bancaire privé entre les trois banques publiques qui interviennent concurremment

- sur les relations extérieures (B.E.A., B.N.A.),
- le financement de l'industrie (B.E.A., B.N.A., C.P.A.

avec des domaines réservés,

- l'agriculture pour la B.N.A.,
- l'artisanat et le tourisme pour le C.P.A.

Dès lors, le "partage" du réseau bancaire privé étrange entre les trois banques publiques algériennes se présente comme suit.

La B.N.A., créée par la loi du 1.07.1966, s'attribue successivement :

- le C.F.A.T. (1.07.1966),
- la B.N.C.I. (1.01.1968),
- le C.I.C. (1.07.1967),
- la Banque de Paris et des Pays-Bas (1.06.1968).

La B.E.A., établie par la loi du 12.09.1967, rassemble successivement :

- le Crédit Lyonnais (12.09.1967),
- la Société Générale (16.01.1968),
- la Barclays Bank (28.04.1968),
- la B.I.A.M. (26.05.1968),
- le Crédit du Nord (31.05.1968).

Le C.P.A., créé par la loi du 29.12.1966, se constitue avec :

- la Banque Populaire Commerciale et Industrielle d'Alger (29.12.1966),
- la Banque Populaire Commerciale et Industrielle de l'Oranie (29.12.I966),
- la Banque Populaire Commerciale et Industrielle du Constantinois (29.12.1966),
- la Banque Régionale Commerciale et Industrielle d'Annaba (29.12.1966),
- la Banque Régionale du Crédit Populaire d'Alger (29.12.1966),
- la Banque Algérie-Misr (1.01.1968),
- la Société Marseillaise (30.06.1968).

B) Le réseau bancaire et financier contrôlé par l'Etat et son évolution de 1963 à I974

En 1963, le réseau bancaire et financier contrôlé par l'Etat comprend la B.C.A., le Trésor, la C.A.D., la C.N.E.P.

Par loi du 13 décembre 1962, publiée au J.O.R.A. du 28.12.1962, la Banque d'Algérie, créée en 1861 et qui avait le monopole de l'émission, est transformée en Banque Centrale, c'est-à-dire en banque des banques. Son préambule indique :

"Ayant pour mission de créer et de maintenir dans le domaine de la monnaie, du crédit et des changes les conditions les plus favorables à un développement ordonné de l'économie nationale, elle doit constituer la clé de voute du système bancaire en tant que banque de réserve, organe de direction et surveillance du crédit".

Le Trésor assure la gestion de deux sortes de ressources , ressources définitives et ressources remboursables. Les ressources définitives proviennent de la fiscalité, du produit de l'activité des agents économiques de l'Etat, du remboursement de prêts; les ressources remboursables comprennent les avances de la B.C.A., les bons du Trésor, les emprunts et les dépôts. On distingue également deux sortes d'emplois, ceux qui se font à travers les concours définitifs et ceux qui se font à travers des dépenses remboursables : financement du secteur public notamment.

La Caisse Algérienne de Développement (C.A.D.) est créée par la loi du 7 mai 1963 (J.O.R.A. du 10 mai 1963). Dès sa création, la C.A.D. apparaît comme un organe centralisateur du financement des entreprises en l'absence d'une planification formalisée. A l'origine, le financement de l'entreprise publique ne relève pas de la seule C.A.D., mais aussi des banques primaire mais le cloisonnement des circuits financiers va rapidement amene la C.A.D. à déborder son rôle et assurer de manière prioritaire le financement, en oubliant toute une facette de son action : le contrôle de l'exécution du financement qui lui était dévolu. Auss durant la décennie 60, la C.A.D. a eu essentiellement des fonctions de caisse, c'est-à-dire qu'elle était principalement chargée d'administrer les dépenses de développement de l'Etat.

Dans un tel système, le financement public des investissements ne peut s'appuyer efficacement ni sur le financement bancaire interne, qui jusqu'en 1968 est pour l'essentiel sous contrôle privé étranger, ni sur le financement extérieur sous contrôle étranger également jusqu'en 1968, ce qui limite d'autant les capacités de financement. Celles-ci dépendent entièrement des seules ressources du Trésor et de leur mobilisation par la C.A.D., avec un cloisonnement strict de la mobilisation des ressources publiques : circuit du Trésor. Il revient au circuit du Trésor d'assurer le financement des investissements publics.

Le cloisonnement des circuits financiers est une donnée structurelle du S.M.F. de l'Algérie dès sa période de formation après l'indépendance, et le débat engagé en 1967 sur les réformes de structure du S.M.F., tant en ce qui concerne la nationalisation du secteur bancaire privé que les transformations du circuit du Trésor, porte précisément sur la nécessité ou non d'une planification financière conduisant au décloisonnement des circuits. C'est ainsi qu'une note d'un responsable du Trésor en 1967 faisait état de ce cloisonnement excessif dans lequel s'enfermait le S.M.F. de l'Algérie : "On conçoit mal comment une spécialisation des institutions financières selon les agents économiques et les types de ressources permettrait de réaliser les options du gouvernement; il s'agit au contraire de dépasser le cloisonnement des institutions financières et d'organiser le déplacement de l'une vers l'autre des ressources créées ou récoltées par chacune d'elles de manière à utiliser ces ressources aux fins définies par le gouvernement au travers de la planification" (Note portant sur le projet de modification des statuts de la C.A.D., Ministère du Trésor, 12 mai 1967, p. 8).

Bref, il importait qu'une planification financière vienne s'inscrire dans la pratique algérienne de planification, ce qui était l'objet de la création de la C.A.D. comme premier maillon dans ce sens, comme le notait dès 1963 une note du Minis-

tère du Trésor : "Il importe de se convaincre que c'est au travers des ressources financières qu'on peut le plus facilement permettre ou empêcher la réalisation d'opérations économiques et qu'une planification matérielle qui n'est pas accompagnée d'une planification financière et des moyens d'imposer cette dernière est vouée à l'impuissance ou peut même être facteur de désordre économique en superposant son action au jeu incontrôlé des initiatives économiques individuelles, lesquelles sont alors alimentées par des ressources qui échappent, par défaut de planification financière ou carence institutionnelle ou fonctionnelle dans l'application, au pouvoir central de décision" (Note d'octobre 1963, Ministère du Trésor).

La transformation de la C.A.D. en Banque Algérienne du Développement (B.A.D.) en 1972, l'installation d'un Conseil du Crédit - qui n'a jamais fonctionné semble-t-il - comme instrument de planification financière ne pourront modifier le cloisonnement des circuits financiers, ce qui permettra l'assujettissement de ces circuits aux objectifs propres des entreprises publiques algériennes selon les rapports de pouvoir qui peu à peu s'instaurent.

Compte-tenu des failles structurelles du S.M.F. de l'Algérie, les entreprises publiques, les agents économiques vont plier le S.M.F. à leur propre logique, où, quels que soient les résultats économiques de l'entreprise, le S.M.F. doit <u>pourvoir</u> en dernière instance à la rentabilité financière minimum de celle-ci, ne serait-ce que son équilibre financier, et assurer les objectifs de développement que celle-ci s'est assignée dans le cadre du plan en lui fournissant les moyens monétaires. Il s'agit donc d'une économie de crédit qui opère en dehors de toute sanction possible du système bancaire sur le système productif, quitte à ce que la sanction soit reportée sur l'extérieur ou sur le système salarial (1).

---

(1) Cf. Christian Palloix, Industrialisation et financement lors des deux plans quadriennaux (1970-1977), <u>Revue Tiers-Monde</u>, t. XXI, N° 83, Juillet-septembre 1980

II - Le système monétaire et financier de l'Algérie au début de la décennie 80

Le S.M.F. de l'Algérie articule deux grands types de circuits financiers,

- le circuit du Trésor-B.A.D. qui pourvoit au financement des investissements planifiés, draînant pour ce faire les ressources financières de l'Etat (fiscalité ordinaire, recettes pétrolières, avances de la B.C.A.), les ressources monétaires des correspondants privilégiés du Trésor (C.C.P., C.N. E.P., Assurances), et s'articulant au circuit des Banques Primaires (Bons du Trésor)

- le circuit des banques primaires nationalisées qui pourvoit à des fonctions spécialisées, telles que

. financement extérieur des investissements planifiés (B.E.A. et B.N.A.dans leur rapport avec le circuit du Trésor),

. financement de l'agriculture (B.N.A.),

. financement du tourisme et de l'artisanant (C.P.A.),

. financement de l'activité économique (B.N.A., C.P.A., B.E.A.),

. financement et refinancement du circuit du Trésor.

Le premier type de circuit relève d'une logique "planification socialiste de l'économie", alors que le second est d'inspiration "libérale", ne serait-ce qu'en raison de son histoire, et comme le révèle la structure de son bilan pour les années 1970-76 à titre d'exemple, encore que le tout ne puisse s'interprêter qu'en "économie de crédit" comme je l'ai montré par ailleurs pour le financement des investissements planifiés.

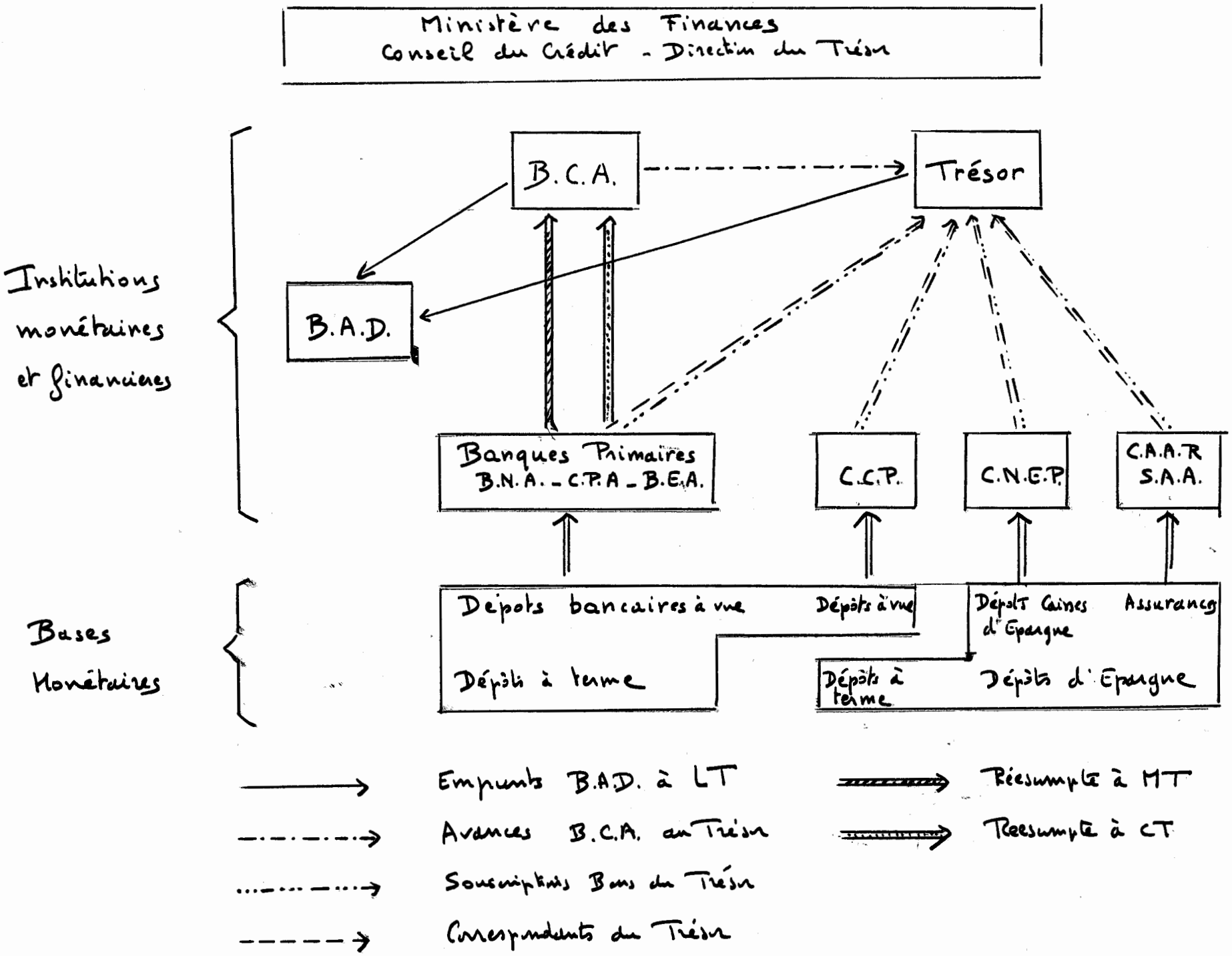
Ministère des Finances
Conseil du Crédit - Direction du Trésor
Institutions monétaires et financières
B.C.A.
Trésor
B.A.D.
Banques Primaires
B.N.A. - C.P.A - B.E.A.
C.C.P.
C.N.E.P.
C.A.A.R
S.A.A.
Bases Monétaires
Dépots bancaires à vue
Dépots à terme
Dépots à vue
Dépots à terme
Dépots Caisses d'Epargne
Dépots d'Epargne
Assurances
Emprunts B.A.D. à LT
Avances B.C.A. au Trésor
Souscriptions Bons du Trésor
Correspondants du Trésor
Réescompte à MT
Réescompte à CT

III - Une économie de crédit spécifique : une brève analyse de la période 1970-77.

Alors que la production intérieure brute (P.I.B.) passe de 21,21 milliards de D.A. en 1970 à 72,75 milliards de D.A. en 1977, la formation brute de capital fixe (F.B.C.F.) s'élève de 8,1 milliards en 1970 (38,5 % de la P.I.B.) à 38,8 milliards en 1977 (61,2 % de la P.I.B.) (1). J'ai montré dans mon étude sur "Industrialisation et Financement lors des deux plans quadriennaux : 1970 - 1977" (2) comment le financement d'une fantastique formation brute de capital fixe plaçait l'Algérie dans le double contexte d'une économie de crédit interne et d'une économie de crédit international.

L'économie de crédit interne (financement monétaire, ressources de trésorerie, épargne institutionnelle et privée) assure 67,3 % du financement des investissements planifiés lors du 1er quadriennal et 38,0 % lors du 2ème quadriennal (cf. tableaux 6 et 7 de mon article), alors que l'économie de crédit international (financement extérieur et épargne budgétaire = recettes fiscales dégagées par les exportations d'hydrocarbures) concourt pour 32,7 % du financement des investissements planifiés en 1970-1973 et 72 % en 1974-1977. Ceci ne signifie nullement un retrait de l'économie de crédit interne vis-à-vis de l'économie de crédit international dans le financement de l'activité économique générale de l'Algérie, bien au contraire.

Je voudrais apporter ici quelques éclairages sur les particularités de l'économie de crédit interne durant cette période des deux plans quadriennaux. J'ai retracé, dans les tableaux 1, 2, 3, 4, pour la période 1970-1976,

- le bilan des banques primaires (B.N.A., B.E.A.,C.P.A.

---

(1) D.S.C.N.-M.P.A.T., Comptes économiques 1967-1977, juillet 197
(2) Revue Tiers-Monde, n° 83, juillet-septembre 1980

2) Une contrainte monétaire appropriée par les entreprises publiques ?

- Les bilans des banques primaires et de la B.C.A. nous offrent quelques éléments de fonctionnement du circuit dit des banques primaires, avec l'importance du poste "créances sur l'économie" et ses caractéristiques (tableaux 1 et 2).

Pour les banques primaires, les créances sur l'économie ou pseudo-contrepartiesdétenuespar les banques vis-à-vis de l'émission de ressources monétaires (monnaie scripturale) mises à la disposition des entreprises, passent de 6,1 milliards en 1970 à 36,9 milliards en 1976. Dans la même période, le produit industriel, sur la base 100 en 1970, atteint le niveau 187,6 en 7 (hors hydrocarbures et hors B.T.P.), la masse monétaire, toujours en base 100 en 1970, s'élève à l'indice 38I pour l'année 1976, tandis que le poste "créances sur l'économie" des banques primaires, base 100 en 1970, culmine à l'indice 604 en 1976 !

De fait, les entreprises publiques algériennes contraignent les banques primaires à accepter dans leur actif des "créances sur l'économie" pour leur fournir en contrepartie les ressources monétaires dont ces entreprises ont besoin pour leur activité d'exploitation (achats de matières premières ou semi-produits, paiement des salaires, etc..). La contrainte monétaire ne peut être exercée ni par les banques primaires, ni par la banque centrale, mais elle est appropriée par les entreprises publiques qui détiennent en dernière instance le "pouvoir monétaire". Le monétariste a évidemment bien du mal à analyser un tel système monétaire où le pouvoir monétaire n'est détenu qu'en apparence par le système bancaire.

Les banques primaires se réescomptent largement à court et moyen terme auprès de la banque centrale, comme on peut le relever dans les quelques données ci-après.

Réescompte des banques primaires auprès de la Banque Centrale

	1973	1974	1975	1976
court terme	606	1 061	2 130	2 968
moyen terme	4 029	4 884	5 507	5 345
total	4 635	5 945	7 637	8 313
En % des créances sur l'économie	29,1 %	27,6 %	26,3 %	22,3 %.

En 1976, le taux de réescompte de la B.C.A. était de 2,75 %, et les taux d'intérêt des banques s'échelonnaient entre 2 et 5 %. Indiquons que ce système de taux bancaires extrêmement faibles s'est maintenu jusqu'en 1982, dans le sens de la baisse (taux inférieurs à 3 %), et ceci au milieu de l'inflation mondiale des taux d'intérêt et malgré le développement d'une inflation interne depuis 1978 de l'ordre de 20 % par an. Là encore, la théorie monétaire ne nous est d'aucun secours pour interpréter ce phénomène, qui est parfaitement logique avec la constitution d'un pouvoir monétaire détenu par les entreprises .

La B.C.A., à travers le poste "Créances sur les Banques Primaires" (tableau n° 2) qui passe de 0,16 milliards en 1970 à 8,78 milliards en 1976 (de l'indice 100 à l'indice 5 225 !) est contrainte d'honorer le pouvoir monétaire détenu par les entreprises.

En Algérie, l'économie de crédit du circuit des banques primaires, c'est le monde capitaliste de l'économie de crédit à l'envers.

- Le circuit du Trésor est mieux connu (cf. le tableau donné dans mon article de la revue Tiers-Monde, 1980). Les éléments du bilan de la B.A.D. nous fournissent quelques compléments d'information sur le financement des investissements planifiés, ou économie de crédit liée à la formation brute de capital fixe des entreprises publiques (cf. tableau n° 4).

Les ressources sont essentiellement obtenues auprès du Trésor, et la croissance des emprunts est ici encore la contrepartie des prêts accordés pour les investissements planifiés dont on connaît par ailleurs l'extraordinaire expansion : plus que l'évolution accélérée du montant des prêts et emprunts, apparait là encore le "pouvoir monétaire" des entreprises publiques, dans la mesure où celles-ci peuvent éluder toute sanction monétaire exprimée dans une créance qui sera rarement honorée avec report de la "contrainte monétaire" .... sur le Trésor !

Les difficultés du circuit du Trésor quant au problème des ressources s'expriment dans la montée des ressources à court terme et des avances permanentes de l'Etat.

- Il est clair que nous sommes hors du cadre habituel de l'économie de crédit telle que celle-ci fonctionne dans les pays capitalistes développés, où la contrainte monétaire est une contrainte de tenir la promesse de travail social avancée au niveau de la formation de capital fixe, où la contrainte monétaire est une contrainte d'efficacité du capital et de productivité du travail quant à la production de marchandises.

Tableau n° 1 – Bilan des Banques primaires : B.N.A. – B.E.A – C.P.A. (1970-1976)
en 10^6 D.A. courants

TIF au 31.12	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976
Réserves	90	264	135	508	159	892	1434
. dont numéraires	(32)	(28)	(32)	(58)	(45)	(71)	(79)
. dont dépôts B.C.A.	(58)	(236)	(103)	(450)	(114)	(821)	(1355)
Créances sur l'Etat	1570	1073	1589	3270	2190	3454	3185
Créances sur l'économie	6117	7726	13260	15559	21516	28674	36919
Avoirs Extérieurs	285	295	546	702	2518	2130	2883
Total	8062	9358	15530	20039	26023	35150	44421
PIF							
Dépôts à vue	5784	6102	8431	8682	9756	13720	19120
Dépôts à terme	1451	974	1393	1437	1524	1773	2529
Dépôts de l'Etat	36	55	106	116	185	279	109
Engagements extérieurs à MT et LT	–	–	595	2814	2701	4603	5125
Engagements extérieurs à CT	–	–	–	–	3673	3758	4539
Fonds publics de prêts	614	916	1539	1641	2779	3133	3005
Crédit de la Banque Centrale	168	913	3093	4750	6285	7647	8778
Compte de Capital	75	79	108	216	280	503	876
Autres postes	-181	207	93	-64	-800	-266	249

Nes : B.C.A et F.M.I.

Tableau n° 2 – Bilan de la Banque Centrale (1970 - 1976)

en 10^6 D.A. courants

	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976
TIF (au 31.12)							
Avoirs Extérieurs	1 692	2 380	2 343	4 752	7 020	6 251	8 929
Créances sur l'Etat	3 634	4 394	2 973	952	452	574	2 693
Créances sur les Banques Primaires	168	913	3 093	4 750	6 285	7 647	8 778
Créances sur l'Economie	336	342	351	338	335	335	335
SSIF	5 830	8 029	8 760	10 792	14 092	14 807	20 735
Engagements monétaires	4 825	5 693	7 184	9 325	10 609	13 634	18 675
dt. . Monnaie fiduciaire hors banques	(4 735)	(5 699)	(7 049)	(8 817)	(10 450)	(12 742)	(17 241)
. Monnaie fiduciaire des banques	(32)	(28)	(32)	(58)	(45)	(71)	(79)
. Dépôts Banques Primaires	(58)	(236)	(103)	(450)	(114)	(821)	(1 355)
Dépôts à vue de l'Etat	305	588	486	333	1 841	557	181
Engagements extérieurs	352	1 032	520	406	607	227	260
Compte de capital	259	279	313	641	865	896	1 184
D.T.S.	62	130	199	199	199	199	199
Divers	27	20	56	– 118	– 25	– 706	236

Sources : B.C.A. et F.M.I.

Tableau n° 3 – Bilan de la B.A.D. (1970–1976)

en 10^6 D.A. courants

	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976
-plois							
Avoirs (liquidités Banques, C.C.P, Trésor, ...)	260,5	236,6	357,4	423,1	347	1216	1320
Prêts à long Terme (Créances sur Secteur public)	137,4	1637,4	3695,3	7082,7	12 814	20 635	28 555
Avances au Trésor	–	51,1	100,1	612,6	?	?	?
Divers	13,2	11,6	11,2	10,5	?	?	?
-ssources							
Emprunts à Court Terme	0,4	0,4	152,0	200,0	?	?	?
Emprunts à long terme		1458	2983,6	6729,6	11670	19930	27949
. dt Trésor				(6141,6)	(10 877)	(19 044)	(27 083)
. dt Extérieur	–			(588)	(803)	(846)	(856)
Avances permanentes de l'Etat	276,6	311,6	829,6	975,6	?	?	?
Compte de Capital	124,1	155,6	182,2	213,3	1481	1691	1936
Divers	11,5	11,1	10,7	10,4	?	?	?

-omes : B.A.D. et F.M.I

Tableau n° 7 Bilan du système monétaire et financier (1970-76)
- Masse monétaire et contrepartie -

en 10^6 D.A. courants

F ou Contrepartie	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977
Avoirs extérieurs	1 510	1 531	2 197	4 587	5 258	4 396	7 013	5 699
Créances internes	12 422	14 042	18 847	21 109	25 692	36 323	46 716	53 265
. dt Créances sur l'Etat (Trésor)	(5 969)	(5 974)	(5 236)	(5 198)	(3 841)	(7 314)	(8 863)	(13 371)
. dt Créances sur l'Economie	(6 453)	(8 068)	(13 611)	(15 911)	(21 851)	(26 009)	(37 253)	(39 894)
IF ou Masse Monétaire	13 932	15 573	21 044	25 696	30 950	40 719	53 129	59 364
Monnaie	11 625	12 951	16 746	18 925	23 431	30 584	39 636	
. dt Monnaie fiduciaire	(4 735)	(5 699)	(7 049)	(8 817)	(10 450)	(12 742)	(17 241)	
. dt Dépôts à vue banques	(5 784)	(6 102)	(8 431)	(8 682)	(9 756)	(13 720)	(19 120)	
. dt Dépôts à vue Trésor et CCP	(1 106)	(1150)	(1 266)	(1 426)	(3 225)	(4 122)	(3 275)	
Quasi-Monnaie	1 451	974	1 393	1 437	1 524	1 773	2 529	
Fonds publics de prêt	614	916	1 539	1 641	2 779	3 133	3 005	
Divers	243	732	770	3 693	3 216	5 229	8 321	
Sommes : B.C.A. et F.M.I.								

IV - Le pouvoir monétaire des entreprises publiques

Ici, deux questions se posent. Premièrement, comment se fait-il que les entreprises publiques algériennes aient pu confisquer le pouvoir monétaire? Deuxièmement, au nom de quelle rationalité ce pouvoir a-t-il été approprié?

- La réponse à la première question se trouve dans les bilans des entreprises publiques algériennes, et l'on peut prendre à titre d'exemple les résultats comptables et financiers de la Société Nationale de Sidérurgie (S.N.S.) ou ceux de la SONELEC.

La S.N.S. s'est progressivement dôté d'un outil de production relativement performant avec le complexe sidérurgique d'EL Hadjar, d'une capacité de plus de 2 000 000 T en 1982, et le futur complexe de Jijel. En 1978, la S.N.S. a produit 703 400 T d'aciers, dont 476 400 T d'aciers courants, 132 800 T de tubes et produits plats transformés, 66 100 T de produits longs transformés, 28 100 T d'emballages métalliques; il faut ajouter à la production d'aciers 200 000 T de récupération de ferrailles et 23 500 T de zinc électrolytique.

Les effectifs de la S.N.S. ont évolué comme suit :

738 personnes en 1967,
6 284 personnes en 1969,
14 018 personnes en 1973,
22 189 personnes en 1975,
30 076 personnes en 1977,
31 492 personnes en 1978,

dont 5 % de cadres, 11% de techniciens et agents de maîtrise, 84 % d'ouvriers et agents d'exécution.

Il est admis que la S.N.S. a bien maîtrisé les problèmes technologiques et assure l'approvisionnement du marché intérieur en produits sidérurgiques, même si, comme nombre d'autres entreprises publiques algériennes, elle n'a pu résoudre les problèmes de la reproduction sociale quant à son collectif de travail (logements, transports, santé) (1).

Pourtant, l'examen des résultats comptables et financiers de la S.N.S. (cf. tableau n° 5) nous dévoile une entreprise qui serait déclarée non rentable, non viable selon les critères habituels du calcul économique. Le résultat brut d'exploitation est constamment négatif, et à négativité annuelle croissante, malgré le procédé comptable de surévaluation des stocks en fin d'exercice. Si la valeur ajoutée croît de manière significative, au fur et à mesure de la montée en production, le cash-flow reste négatif tout comme le résultat net comptable. En conséquence, le découvert bancaire atteint des niveaux élevés, même si ce découvert doit être revu à la baisse en raison des créances détenues par la S.N.S. sur d'autres entreprises publiques algériennes, et non recouvrées parce que celles-ci ont les mêmes difficultés relatives. L'importance du découvert bancaire ne caractérise en effet pas seulement la S.N.S., mais l'ensemble des entreprises publiques algériennes, comme l'attestent les bilans de l'activité planifiée par entreprise pour la préparation du plan quinquennal : à la fin de l'année 1978, le découvert bancaire de la SONELEC était de 851 millions deD.A., et ce ne sont pas des cas isolés.

Il est clair que les entreprises publiques ont confisqué le pouvoir monétaire car laisser le pouvoir monétaire aux banques signifiait une rationalité de l'entreprise fondée sur la rentabilité financière qu'aucune entreprise publique algérienne - à l'exception peut-être de la SONATRACH - n'était capable de tenir. Dès lors, les entreprises publiques, dans leurs

---

(1) Cf. Djillali LIABES, Pôle de développement et arrière-pays. Le cas de Annaba - El Hadjar - Reproduction et Politiques sociales. Alger, I.N.E.A.P., juillet 1981

Tableau n°5. Quelques résultats comptables et financiers de la S.N.S. (1969 - 1978)

en 10^6 D.A. courant

	1969	1970	1971	1973	1976	1977	1978
I. Résultats comptables							
1) Débit	821		1195	2168	5624	6716	
Stock en début d'exercice	75		262	329	1489	1510	
Achats	488		512	906	1982	2380	
Frais de personnel	71		146	257	661	708	
Dotation pour amortissement	6		41	92	302	325	
Autres charges	201		234	504	1190	1793	
2) Crédit	768		1089	1907	5150	6256	
Stock en fin d'exercice	145		315	410	1510	2164	
Chiffre d'affaires	601		662	994	3016	2983	
Autres	22		111	501	618	1109	
3) Résultat brut d'exploitation	- 53		- 106	- 261	- 474	- 460	
II. Résultats financiers							
Valeur ajoutée		120		502		1334	151
Cash flow annuel		- 50		- 186		- 359	- 31
Amortissement annuel		- 39		- 92		- 380	- 66
Résultat net comptable		- 89		- 278		- 739	- 97
III. Découvert bancaire			- 514	- 880	- 1939	- 2558	- 322

Source : Ministère de l'industrie lourde, SNS : Bilan de l'activité planifiée, Val. juin 1979,

pratiques, ont intériorisé relativement l'impossible sanction monétaire des banques.

L'appropriation du pouvoir bancaire par les entreprises publiques fut, au-delà de quelques désordres, la grande force de la planification algérienne. Toute autorisation de programme, d'investissement, etc.., dans le cadre de la planification, se traduisait immédiatement par une décentralisation du pouvoir monétaire au sein des entreprises, et il est facile de comprendre alors l'inanité d'un Conseil du Crédit.

- Les outils traditionnels du calcul économique (rentabilité financière, productivité apparente du capital, productivité du travail), éléments "incontournables" de la rationalité occidentale, ont été de toute évidence rejetés ou mis en sommeil durant la période du développement planifié de l'Algérie jusqu'à nos jours. Certains observateurs occidentaux, armés de leur rationalité pour analyser et juger le développement de ce pays, ne pouvaient que conclure : "Rien ne marche", car cela dépassait leur entendement. Pourtant, ça marchait, et ceci malgré l'absence de toute rentabilité financière, malgré une chûte sur longue période de la productivité apparente du capital dans l'industrie, malgré l'absence de toute évolution favorable de la productivité du travail. Alors, quelle rationalité ?

Si on creuse au fond des choses, il est certain que le guidage du développement économique de l'Algérie fut celui de la rationalité capitaliste, du calcul économique traditionnel, qui restait le référent à atteindre et à mettre en oeuvre, et cette "présence" souterraine du calcul économique surgit actuellement dans les restructurations en cours, mais il s'agissait d'une rationalité économique (capitaliste) sous anesthésie monétaire, empruntant peu à peu certains éléments de la construction - notamment l'importance du concept de reproduction en fonction d'un système d'avances, le capital - mais sans aller jusqu'au terme de la logique, car celle-ci aurait interdit tout projet de développement national, en éliminant ou gommant jusqu'ic l'élément clef du capitalisme, l'intérêt monétaire.

En caricaturant, l'Algérie a emprunté au capitalisme l'idée de reproduction par élargissement du système d'avances en capital, d'où l'importance de la formation brute de capital fixe, ce qui n'est pas nouveau dans l'histoire si on songe aux expériences de développement des pays socialistes. Au risque de surprendre, je soutiendrai que l'idée de reproduction économique est fondamentalement un concept du capitalisme (Quesnay, Ricardo, et Marx bien sûr mais dans la ligne de la pensée économique classique) en rapport avec la prétention du capitalisme d'instituer l'autonomie de l'économique et son hégémonie absolue sur la reproduction de la société civile. Le capitalisme y ajoute une socialisation marchande fondée sur l'intérêt (monétaire). C'est là que l'expérience algérienne diverge, avec une socialisation étatique fondée sur des éléments mixtes : la satisfaction des besoins, la dignité de l'individu (hors intérêt monétaire on sait que le premier laisse rapidement apparaître les éléments qui conduisent à l'intérêt (Mandeville, Hume, Adam Smith) alors que le second est de construction difficile, et peut très bien fournir un creuset au renouvellement d'idées anciennes et réactionnaires, tout comme constituer une avancée importante dans la transformation de la société, tel le concept d'individualité sociale (J.L. MOYNOT).

Mais, en même temps, des éléments de rupture, de renversement surgissent, de non-retour à la rationalité capitaliste, notamment quant les travailleurs portent sur le devant de la scène l' hégémonie de la reproduction sociale sur la reproduction économique, même si celle-ci reste encore perçue comme sous-système de la reproduction économique, donc avec nombre d'ambiguîtés encore qui ne sont pas sans rappeler celles que connaît le mouvement social en France.

DEUXIEME PARTIE - ENTREPRISES PUBLIQUES ET CONTRAINTE EXTERIEURE

A la vérité, la confiscation du "pouvoir monétaire" par les entreprises publiques algériennes n'est que le résultat logique d'un renversement de l'ordre de la rationalité, où les objectifs d'investissement, de production, d'emplois s'imposent comme indicateurs au lieu et place de l'objectif de rentabilité ou contrainte monétaire. Dit d'une autre manière, la banalisation de la contrainte monétaire est le double de l'hégémonie de la contrainte productive et de la contrainte salariale. Cela ne signifie pas l'élimination de la contrainte monétaire qui refait nécessairement surface quelque part, par report de la sanction sur les travailleurs ou dans les rapports internationaux, comme je l'ai indiqué par ailleurs (1).

Le dispositif de la politique économique algérienne est centré sur deux contraintes internes, dont les évolutions structurelles sont considérées comme fondamentales, à savoir

- la contrainte productive,

- la contrainte salariale,

dont la contrepartie est la mise en sommeil de la contrainte monétaire, appropriée par les entreprises publiques.

L'ordonnancement de ces objectifs s'effectue à partir de déverrouillages successifs, où la contrainte extérieure est l'ultime moyen de gestion de la contrainte productive, de la contrainte salariale (qui doit certes s'adapter à la contrainte productive dans le dispositif de la politique économique de l'Algérie, et qui n'a pas d'autonomie réelle), et de la contrainte monétaire. L'analyse de ce jeu de "contraintes" à l'oeuvre dans

---

(1) Cf. mon article, Industrialisation et financement, art. cit.

l'énoncé de la politique algérienne est susceptible de jeter un éclairage curieux sur la logique des contraintes et leur ordonnancement dans l'énoncé de la politique économique française actuelle qui n'a guère su jusqu'ici se démarquer du "Barrisme".

1) L'hégémonie de la contrainte productive

L'hégémonie de la contrainte productive interne s'exprime de plus en plus dans le rythme de montée en production du système productif tout en maintenant une politique industrielle "extensive" (création de nouvelles unités de production).

La production intérieure brute (P.I.B.), hors hydrocarbures, s'est accrue en termes réels de 9 % en 1979 et 1980, taux quia été maintenu, semble-t-il, pour l'année 1981.

Le double objectif de "montée en production" et "d'élargissement" du système productif algérien requiert un impressionnant montant d'investissements planifiés : 60,4 milliards de D.A. en 1980, 85 milliards de D.A. en 1981 (en prix de 1980), soit un accroissement de 40 % ! Le taux de F.B.C.F. dans la P.I.B., loin de connaître une décélération, augmente de 1,2 point de 1979 à 1981.

Pourtant, les performances du système industriel ne sont pas à la mesure des effets attendus : faible productivité apparente du capital et décroissante, faible productivité du travail. Aussi la gestion de la contrainte productive par le secteur public fait-elle l'objet de critiques, pas toujours très claires, visant à lui substituer en partie une gestion par le secteur privé. La rationalisation de la gestion des entreprises publiques algériennes, par "éclatement" des grandes sociétés nationales en entreprises publiques de taille "moyenne", voire en petites entreprises, doit être située dans le contexte du débat sur la "privatisation" de l'économie algérienne, et on connaît les limites de l'extension de la pri-

vatisation : la rentabilité.

2) La contrainte salariale est conçue, ici comme ailleurs, comme adaptation d'une main d'oeuvre à des structures d'emplois dont la configuration est donnée par le système productif.

Pour une population active salariée d'environ 2 000 000 de personnes en 1979, la création d'emplois salariés pour les années 1980 et 1981 porte sur 380 000 emplois, dont 80 000 dans le BTP, 75 000 dans l'industrie, 105 000 dans les services, 80 000 dans l'administration. On sait que l'emploi salarié est essentiellement réservé aux hommes, les femmes ne représentant que moins de 3 % de l'effectif salarial industriel(1). Il est à noter que l'Algérie obtient un taux de croissance annuel de l'emploi salarié de l'ordre de 10 % au moment où les pays capitalistes dits développés connaissent une crise profonde de l'emploi, avec une incapacité totale à offrir une croissance de l'emploi salarié même dans une politique de "gauche" comme l'atteste la situation de l'emploi en France en 1982.

La configuration des emplois industriels offerts en 1980, telle qu'elle résulte d'une enquête sur un échantillon de grandes entreprises, se présente comme suit :

- 62,1 % d'emplois offerts comme manoeuvres ou ouvriers spécialisés (76,7 % des emplois ouvriers offerts),
- 18,9 % d'emplois offerts comme ouvriers professionnels ou ouvriers hautement qualifiés (23,3 % des emplois ouvriers offerts),
- 21,0 % d'emplois offerts comme cadres (2).

Cette configuration des structures d'emplois nouvellement créés en 1980 confirme la bipolarisation des collectifs de travail en Algérie sous l'impact du fordisme : 82,6 % de la classe ouvrière algérienne composée de manoeuvres et d'O.S. en 1977 (3).

---

(1) Cf. Fatiha Hakiki-Talhahite, Femmes et salariat urbain en Algérie, Critiques de l'économie politique, octobre-décembre 1981
(2) Cf. Said Si Ammour, Etude sur la structure de l'emploi dans le secteur public, Alger, INEAP (ex-AARDES), juillet 1980
(3) Cf. Christian Palloix, Un essai sur la formation de la classe ouvrière algérienne, Revue Tiers-Monde, juillet-septembre 1980

La salarisation croissante se traduit par une relative expansion de la masse salariale : 45 milliards de D.A. en 1979, 52 milliards de D.A. en 1980, près de 60 milliards pour l'année 1981. Toutefois, la part de la masse salariale dans le revenu national, qui était de 40,7 % en 1979, s'abaisse à 38,5 % en 1980, pour se relever quelque peu en 1981.

Cette relance de l'expansion de la masse salariale sert tout autant à repousser l'expression des tensions sociales qu'à offrir un marché garanti et protégé au secteur privé algérien qui s'est constitué dans les biens de consommation : en 1980, 70 % des biens de consommation d'origine industrielle étaient couverts par les industries algériennes publiques et privées pour des branches telles que : I.A.A., textiles, cuirs et peaux, lampes, téléviseurs, ...; nombre de produits de l'électro-ménager (cuisinières, machines à laver, ..) sont couverts par les entreprises publiques algériennes (SONELEC).

3) La contrainte extérieure

La contrainte extérieure, comme on peut le remarquer dans le tableau n° 6, est moyen de gestion financière des contraintes internes, contrainte productive et contrainte salariale, tout en assurant aussi le report partiel de la sanction monétaire dans le champ international. Cette position très particulière de la contrainte extérieure, totalement inversée par rapport à la position de la contrainte extérieure pour un pays comme la France, est certes obtenue grâce à la rente pétrolière, mais n'est-il pas curieux de relever qu'un pays dit dépendant, sous-développé, réussisse à "banaliser" la contrainte extérieure alors qu'un pays dit dominant, développé, comme la France, voit sa politique économique et sociale totalement assujettie à une contrainte extérieure, exprimée dans la plus pure rationalité capitaliste, dite incontournable, ce qui peut seulement signifier que le capitalisme est incontournable, mais alors une politique de gauche n'a plus de sens.

En Algérie, le secteur des hydrocarbures fournit une capacité de financement nette de l'économie, qui s'applique comme politique d'importations,

- de biens d'équipements et semi-produits quant à la gestion de la contrainte productive,

- de biens-salaires quant à la gestion de la contrainte salariale.

Les recettes liées à l'exportation des hydrocarbures passent de 36 milliards de D.A. en 1979 à 50,6 milliards deD.A. en 1980, pour atteindre 60 milliards de D.A. en 1981 (prix 1980), et ceci malgré une réduction des exportations de pétrôle et de gaz en volume

10^6 T

	1979	1980
Pétrôle brut et produits raffinés	48,0	40,2
Condensat	3,9	3,9
G.P.L.	0,3	0,3
G.N.L. (10^6 B.T.U.)	19,6	9,8

Le maintien des recettes en 1980 et 1981 est dû à la part croissante prise par les exportations de produits raffinés, se substituant aux exportations de pétrôle brut.

Les exportations d'hydrocarbures représentent plus de 95 % des exportations de marchandises de l'Algérie; il est évident que la rente pétrolière joue un rôle fondamental dans le déverrouillage des contraintes productive, salariale, et monétaire (1).

---

(1) Cf. Mustapha Mékidèche, Le secteur des hydrocarbures 1967-1979 Analyse de la contribution au projet d'accumulation autonome de l'Algérie, Thèse de doctorat, Grenoble, mars 1980

Comme on peut le relever dans le tableau N° 6, la capacité de financement extérieur ne cesse de s'améliorer ces trois dernières années. Malgré l'alourdissement du service de la dette, qui représente 30 % des exportations, l'amélioration de la capacité de financement extérieur permet une décélération des besoins de financement étranger, qui en tout état de cause n'apparaissent plus dans le financement des investissements planifiés, et à terme une décélération du service de la dette, qui s'établirait comme suit pour les prochaines années :

1982 : 19,0 milliards de D.A.
1983 : 17,6 milliards de D.A.
1984 : 16,0 milliards de D.A.,

pour un montant global de la dette évalué à 108 milliards fin 1980.

Dans la structure des importations de marchandises, on remarquera

. que la contrainte salariale (importations de biens-salaires) atteint 27,3 % du montant des importations en 1980, avec une part croissante consacrée aux biens alimentaires;

. que la contrainte productive s'élève à 72,7 %, avec un aspect assez curieux qui réside dans l'importance de l'approvisionnement du système productif algérien en semi-produits ou biens intermédiaires quand on connaît la déformation de ce système productif sur la section des biens intermédiaires; la valeur des importations de biens intermédiaires (près de 43 % des importations en 1981) est plus élevée que celle des biens d'équipements, curiosité qui n'en est pas une vu les difficultés de montée en production des industries de biens intermédiaires et la spécificité des approvisionnements en semi-produits des industries de biens d'équipements et de biens de consommation.

Tableau n° 6 - Algérie : contrainte extérieure (1979-1981)

Source : M.P.A.T. - D.S.C.N

10^9 D.A. courants

	1979	1980	1981 (estimation Plan)
1) Recettes hydrocarbures	36,0	50,6	60
2) Marchandises (M) - Services (S)	2	2,9	3
3) Total Exportations (1+2)	38,0	53,5	63
4) . Service de la dette	-15	-16,9	-18,5
5) Capacité de financement brute (3 + 4)	+ 23	+ 36,6	+ 44,5
6) Besoins financ.t extérieur	+ 17,5	+ 15,7	+ 12
7) Capacité de financement nette (5 + 6) ou importations totales (M+S)	+ 40,5	+ 52,3	+ 56,5
8) Importations de marchandises	-32,8	- 42,0	- 48,0
dt 8.1 - Produits alimentaires	5,2	8,0	9,5
8.2. B.C. industriels	2,9	3,5	3,5
8.3. Semi-produits	13,4	15,5	18,0
8.4. Biens d'équipements	11,3	15,0	17,0

L'Algérie, qui est généralement décrite comme un pays sous-développé, dépendant, extraverti, mène un procès de socialisation par le haut, en banalisant totalement la contrainte extérieure, et en partant d'objectifs internes assignés au sytème productif et au système salarial.

Pour le moins, le jeu de normes internationales de production ou de normes internationales salariales n'empruntent pas la violence du cheminement par une contrainte extérieure exprimée en termes de compétitivité, productivité, comme celle-ci fut exprimée en France sous le "Barrisme" et continue de l'être sous le gouvernement Mauroy. Ceci ne signifie pas que ces normes internationales ne cheminent pas en Algérie tout aussi violemment et de manière immédiate dans la contrainte productive et la contrainte salariale, dans le contexte d'une socialisation par le secteur public, mais il y a là une "béance" dont peut se saisir le "mouvement social" pour mener une socialisation par le bas.